



LES ZONES

Urbaines

- URc
- URm
- UE
- UEp
- UEI
- UL
- URc
- UEc
- UPp

A urbaniser

- AUCe
- AURm
- AURc
- AURi
- AUL
- AUEa
- AUEp
- AUEI
- AUEI
- AUEc
- AUI-2 ou 3
- AUSP

Agricoles

- A

Naturelles

- N

Contour de zone
URi

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

- Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt général
- Périmètre d'attente de projet
- Emplacements réservés pour espace vert ou Continuité Ecologique
- Localisation préférentielle pour équipement art. L. 121-41
- Emplacements réservés pour voirie
- Emplacements réservés pour aménagement piéton ou cycliste

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

- Espace Boisé Classé
- Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique
- Élément Bâti Patrimonial
- Espace Boisé Classé Ponctuel Arbre remarquable
- Délimitation d'Espace de Pense Terre
- Périmètre d'Intérêt Patrimonial
- Plantation sur domaine public
- Espace végétalisé à valoriser

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions

- Richesse du sol et sous-sol
- Espace non aedificandi
- Continuité Obligatoire
- Secteur de Mixité Fonctionnelle
- Discontinuité Obligatoire
- Bâtiments avec changement de destination possible

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

- Marge de recul
- Ligne d'implantation
- Polygone d'implantation

Prescriptions relatives aux déplacements

- Débouché piétonnier
- Débouché de voirie
- Cheminement à préserver
- Commune
- Arrondissement
- Voir plan 2 000' ou plan masse
- voir orientations d'aménagement et de programmation

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT **PLU-H** DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N°3 APPROBATION - 2022

LYON 6e arrondissement

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT
C.2.1 - Zonages et autres prescriptions
Echelle : 1/5000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de l'arrondissement

OFFI_ML3_ZONAGE_C_OFFICIEL_LYON6E_269-173118